



AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2289-1
ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 3 mars 2025, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté le règlement numéro 2289-1 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) (2289) afin de modifier certains tarifs en matière d'urbanisme.*

Le règlement 2289-1 entre en vigueur le 5 mars 2025 et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements.

Fait à Montréal, le 5 mars 2025.

La Secrétaire d'arrondissement

Guyline Champoux, avocate